

Présents: Christian Limousin, Lionel Mougeot, Charlotte Supernak, Guy Bellaton, Françoise Cavanne, Lucette Bourgeois, Monique Busnel, Roelof Verhage, Nathalie Verdegheem, Yves Provent, Serge Gomes.

Excusés : Serge Bailly donne pouvoir à Yves Provent, Mélanie Jacquin à Serge Gomes, Sandra Voisin à Monique Busnel, Nicolas Barrier à Roelof Verhage.

Ouverture de la séance à 20h32

Secrétaire de séance : Roelof Verhage

Le CR de la réunion de Conseil Municipal du 17 juin 2021, ainsi que l'ordre du jour de la présente réunion, avec suppression de la modification du règlement intérieur puisqu'il faut prendre une délibération, sont approuvés à l'unanimité. Serge Gomes félicite Sandra Voisin pour la rédaction de ce compte-rendu. Le CR de la réunion du 8 avril 2021, synthétisé mais complet, n'a pas été modifié et a été signé par tous les membres présents.

Délibération N°20213009-001 : Acquisition d'un tènement immobilier par la commune de Douvres, mis à disposition par l'Etablissement Public Foncier de l'Ain

La commune de Douvres souhaite faire l'acquisition d'un tènement immobilier, situé 29, route d'Ambronay, sur la commune de Douvres, appartenant à l'indivision PERRIER, cadastrée B374, pour une superficie de 597 m². Il s'agit d'un tènement immobilier bâti comprenant une maison à usage d'habitation et un terrain attenant.

Cette acquisition permettra à la Commune d'effectuer une réserve foncière afin de maîtriser le foncier de l'ensemble des bâtiments de cet îlot dans le projet d'une rénovation complète et la création d'une petite place qui permettra une vue et l'accès au pigeonnier.

Afin de permettre une gestion efficace et à coûts minimisés, la commune a sollicité l'Etablissement Public foncier de l'Ain (EPF) représenté par son Directeur, Monsieur Pierre MORRIER.

Serge Gomes fait savoir qu'il ne votera pas cette délibération. Bien qu'il reconnaisse l'intérêt de pouvoir maîtriser l'ensemble de l'îlot, l'achat s'inscrit dans la continuité du projet de construction de logements sur le tènement Lamanne, auquel il s'oppose. Il interroge le maire au sujet du projet mentionné dans la délibération de « rénovation complète et la création d'une petite place qui permettra une vue et un accès au pigeonnier ». Ce projet lui semble pour le moment peu défini et il regrette par ailleurs qu'il n'ait pas encore été communiqué aux habitants.

Christian Limousin et Françoise Cavanne lui répondent que le projet n'est pas encore défini dans les détails, mais que l'intention est de réaliser du logement et / ou des locaux associatifs, complétés d'un travail sur l'espace public qui permettra de faciliter et de sécuriser la circulation piétonne entre le tènement et l'école, et de mettre en valeur le patrimoine que représente le pigeonnier. Ce projet s'inscrit dans une idée d'ensemble, dont la partie sur le tènement Lamanne a déjà été présenté aux habitants. Cette acquisition permet de porter plus loin ce projet, qui se construit forcément aussi au gré des opportunités.

PAR 13 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE, le CM **APPROUVE** les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des biens mentionnés ci-dessus, **ACCEPTE** leurs modalités d'intervention, en particulier, le mode de portage de cette opération et les modalités financières se décomposant comme suit :

- le montant de l'acquisition est fixé à **165 000€**.
- les frais de portage correspondant à **1,50% HT** l'an, du capital restant dû seront réglés par la commune de Douvres, chaque année, à la date d'anniversaire de la signature de l'acte de vente, à l'EPF de l'Ain.
- la commune de Douvres remboursera l'EPF de l'Ain, par anticipation, la valeur du stock par annuités constantes sur 12 ans. La première annuité sera versée à la date anniversaire de l'acte d'acquisition du bien.
- les frais de notaires sont en sus.

Le CM **AUTORISE** le Maire à signer les conventions s'y référant, qui prendront effet au jour de la signature, par le Directeur de l'EPF de l'Ain, de l'acte authentique d'acquisition.

Délibération : N°20213009-002 : Vente parcellaire par les consorts LACOMBE à la commune de Douvres.

Par délibération du 15 octobre 2020, les consorts LACOMBE proposaient les parcelles A 1923, B 1320, A 1952, et A 1981 au profit de la commune. Un acte notarié devait être rédigé par Maître JUNIQUE, notaire à Ambérieu-en-Bugey afin de valider cette proposition. Cependant, après étude du dossier, aucun titre de propriété n'a été retrouvé pour ces parcelles. Elles ont donc été retirées et l'acquisition portera sur les parcelles A 1584, A 1668, A 1703, A 1951, B 823, B 1035, B 1061, B 1084, B 1222, B 1349, B 1633, B 1951, B 1953, B 2117, B 2119, B 2122, et B 2123.

A L'UNANIMITE, le CM **ACCEPTÉ** l'achat des parcelles précitées pour un montant de **2000€**, **S'ENGAGE** à prendre en charge tous les frais de notaire et **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 20213009-003 : Décision Modificative N°4 portant sur le Budget principal communal

Il convient d'effectuer un transfert comptable au sein du Budget Primitif 2021. Le compte 6413 « personnel non titulaire » sera débité au profit du compte 6574 « subventions pour le fonctionnement du personnel de droit privé » pour un montant de 3000€. Cette écriture comptable permettra de mandater la somme de 2000€ au profit de l'association du Clos des P'tits Loups. **A L'UNANIMITE**, le CM **APPROUVE** cette modification comptable.

Délibération N° 20213009-004 : Décision Modificative N°5 portant sur le Budget principal communal.

Il convient d'effectuer un transfert comptable au sein du Budget Primitif 2021. Le compte 6413 « personnel non titulaire » sera débité au profit du compte 617 « Etudes et recherches » pour un montant de 6000€.

A L'UNANIMITE, le CM **APPROUVE** cette modification comptable.

Serge Gomes observe au sujet des deux dernières délibérations qu'en voyant seulement les délibérations, sans les explications données lors de la séance, il est difficile de les comprendre. Il souhaiterait recevoir les explications au moment de recevoir les délibérations avant la séance, pour pouvoir mieux préparer son vote.

Christian Limousin reconnaît que sans les explications, ce type de délibérations est difficilement lisible. C'est pour cela que les explications sont données lors de la séance.

Délibération N°20213009-005 : Coupes affouagères 2021

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de Monsieur Alain FAGOT, garde à l'ONF, de lancer le programme des coupes de bois de l'année 2021, situées au lieudit « Taponnet », sur la parcelle N°1. Monsieur le Maire présente le plan des coupes proposées. **A L'UNANIMITE**, le CM **APPROUVE** cette proposition, **DEMANDE** que les coupes figurant sur le plan soient assises du 08 novembre 2021 au 28 mai 2022, **DEMANDE** que les coupes soient destinées à la délivrance, **DECIDE** pour les bois délivrés que le partage se fera par foyer, les inscriptions se feront du 02/10/2021 jusqu'au 23/10/2021 à 12h00, la taxe d'affouage sera de **70€**. Le délai et le mode d'exploitation seront, pour chaque coupe, conformes au règlement d'exploitation. Seront garants solidairement responsables du bon déroulement de la coupe : Mrs Christian LIMOUSIN, Guy BELLATON, Roelof VERHAGE, Lionel MOUGEOT, François QUINSON et l'Office Nationale des Forêts ; L'enlèvement des lots devra être terminé le 28 mai 2022, **le débardage ne sera autorisé que par temps sec**, afin de ne pas détériorer les chemins ; Le CM **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour toutes démarches se rapportant à la délivrance de la coupe affouagère.

Liste DP – PC :

DP : **BERTHET Bruno**/réhabilitation d'un corps de ferme en logements - **BONNEFOY Marie-Laure**/panneaux thermiques – **SAS PL'AIN D'ENERGIE**/panneaux photovoltaïques sur toiture école – **VACHER Alexandre** /piscine – **JANNIN Alexis**/Jointement partie façade – **PARISOT Claude** /porte garage pose de volets roulants - **REYBOZ Maurice**/isolation façade – **FERROUSSAT Daniel**/clôture – **JUNIER Ludovic** par **ISOWATT**/ panneaux photovoltaïques – **BUIRETTE Bernard** : division foncière

PC : **ALBRUS/TROADEC Cyril**/extension villa et piscine

Conventions : Néant

Informations générales :

- Vogue les 9 et 10 octobre 2021
- Lucette Bourgeois informe qu'un contact a été pris avec **Comptoir de Campagne** qui est une Start up de l'Economie Sociale et Solidaire dont le rôle est d'apporter des services de proximité dans les villages de campagne. Après un diagnostic de nos besoins et au vu des critères d'ouverture d'un comptoir (local d'environ 120 m², zone de chalandise de 2 100 Habitants...). Avant de lancer l'étude d'implantation d'une valeur de 3500€ HT, il a été décidé de ne pas donner suite à ce projet.
- M. Philippe Bouilly, **boulangier ambulancier**, apportera ses pains et viennoiseries bio **tous les mardis** pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque (de 16h30 à 18h00) dans le hall d'entrée de la mairie. Dans l'immédiat, Françoise Cavanne se chargera de la vente.

Tour de table des conseillers :

Lionel Mougeot informe le Conseil Municipal au sujet de la piscine d'Ambérieu : les comptes sont fragiles, suite à la crise sanitaire, mais positive. La passe sanitaire a fait baisser la fréquentation. Des réflexions sont en cours pour décider s'il y aura une demande de complément de participation des communes (de 5%). La piscine n'a pas reçu de subventions du département et de la région, malgré ses demandes, qui seront du coup renouvelées. Par ailleurs, d'autres possibilités d'obtenir du financement sont en cours.

Serge Gomes informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a voté un axe de mise en sécurité des communes, à laquelle nous pourrions faire appel pour le financement des caméras de sécurité.

Christian Limousin remercie Serge Gomes pour cette information.

Serge Gomes demande de préciser les modalités réglementaires d'affichage d'un permis de construire, et de préciser si ces modalités d'affichage ont bien été respectées pour le PC concernant les panneaux photovoltaïques placés sur les toits de l'école. Il considère que c'est problématique que pour un bâtiment public, les règles semblent avoir été pris avec de la légèreté.

Christian Limousin rappelle que pour une DP, l'affichage est de 1 mois et pour un PC 2 mois.

En ce qui concerne l'installation des panneaux photovoltaïques, la DP a été déposée le 18/06 et validée le 10/08 suite à l'acceptation de la commission sécurité. Après, effectivement, les travaux ont commencé le lendemain aux risques et péril de l'Aind'Energie si un recours avait été déposé. Bien souvent, les pétitionnaires d'un PC ou d'une DP nous demandent s'ils peuvent anticiper les travaux et nous les mettons en garde sur la possibilité d'une décision de justice, suite à recours, demandant de revenir en arrière.

Dans le cas que vous citez, le but était de réaliser les travaux en dehors d'une période scolaire. Or la période s'y prêtait bien (temps sec et ensoleillé) plutôt que d'attendre les vacances de Toussaint.

Serge Gomes souhaite connaître quelle(s) prérogative(s) avez vous Monsieur le Maire pour aller voir les habitants chez eux et les « menacer » qu'en cas de vente d'une partie de leur bien, en l'occurrence un bout de terrain, vous exerceriez un droit de préemption pour y construire encore des logements sociaux. Comment peut-on, sous sa responsabilité de Maire, aller tourmenter, pour ne pas dire autre chose des personnes âgées de plus de 80 ans.

Christian Limousin interrompt Serge Gomes pour signaler qu'il ne peut pas laisser colporter des propos mensongers et diffamatoires le concernant. Il souhaite connaître la source d'information car en l'occurrence cette source est très mal informée et le prie de bien vérifier, à l'avenir, avant de lancer de telles accusations.

Serge Gomes répond ne pas pouvoir donner sa source, mais qu'elle est sûre.

Christian Limousin continue pour dire qu'il a vu les personnes en question suite à la mise en vente de leur terrain, pour demander s'ils ne souhaitaient pas vendre une partie à la commune, car ils avaient envisagé de le céder aux voisins. Il s'agissait des terrains en zone Ubl (pour des usages loisir) qui sont moins chers. Ensuite, il a proposé d'acquérir, avec l'Etablissement Public Foncier l'ensemble du terrain, pour produire du logement, dont la commune a besoin, dans un projet qui respecte les lieux. Au vu du coût du terrain et du risque encouru par la commune, l'EPF n'a pas souhaité continuer sur ce projet.

Serge Gomes demande au Maire de préciser sa vision sur le logement social dans le village. Il affirme avoir l'impression qu'il développe une vision dogmatique loin des réalités et des attentes des Douvrais et Douvraises à ce sujet. Il affirme que personne ne demande des efforts dans ce domaine de la commune. Il souhaite par ailleurs connaître le nombre de logements sociaux dans la commune.

Christian Limousin répond qu'il ne croit pas avoir une vision dogmatique. Il précise que la réalisation de logements locatifs et sociaux permet une certaine dynamique de population dans la commune, notamment pour pouvoir accueillir de jeunes ménages avec enfants pour l'école, et pour offrir des possibilités de se loger à Douvres pour des personnes âgées qui ne souhaitent pas ou plus habiter dans un pavillon avec jardin. Le projet de logements sociaux intergénérationnels sur le tènement Lamanne s'inscrit dans cet objectif. D'autre part, la communauté de communes essaye d'attirer des entreprises sur son territoire et je trouve cela rassurant, mais si les entreprises viennent, il faut que leurs populations puissent se loger à des prix abordables...Actuellement, il y a 32 logements sociaux à Douvres, soit environ 7,5% des logements dans la commune.

Roelof Verhage signale que le Schéma de Cohérence Territoriale « Bugey, Côtière, Plaine de l'Ain » à laquelle le Plan Local d'Urbanisme de Douvres doit être compatible précise que la commune de Douvres doit tendre vers 10% de logements sociaux.

Serge Gomes souhaite rappeler deux choses : La première est que le droit de préemption fait l'objet de règles précises et il ne suffit pas de dire « je veux faire du logement social » pour aller sur cette procédure. Il est nécessaire d'avoir un projet précis et construit. Il veillera à le rappeler le cas échéant.

Christian Limousin : C'est bien pour cela, que la seule préemption que nous avons faite, pour, je le rappelle sauvegarder le pigeonnier, a été assortie au projet de construction intergénérationnelle sur le « clos Lamanne ».

Maintenant, la seule action que la commune a sur une vente, c'est la préemption pour un intérêt général. Mais si on peut anticiper sur la vente c'est mieux de le faire comme nous l'avons fait pour le tènement vu sur la 1^{ère} délibération.

Serge Gomes : *La seconde est que l'abus de pouvoir peut être sanctionné, mais qu'il est certain que le Maire respectera un engagement responsable, impartial et bienveillant.*

Christian Limousin : La diffamation aussi... et je n'ai pas de leçon à recevoir de votre part...

Françoise Cavanne demande à Serge Gomes s'il serait d'accord pour réaliser un projet Haissor sur le tènement Lamanne.

Serge Gomes précise que non, pas sur ce tènement ou le projet nécessite de démolir le bâtiment en place, mais qu'il est possible de travailler sur un tel projet sur un autre endroit.

Serge Gomes exprime son étonnement concernant l'absence à ce jour de réunion publique au sujet du projet de logements sociaux porté par ALFA3A sur le clos Lamanne, dont il croit savoir que le dépôt de permis de construire est imminent. Il souhaite connaître le devenir du local actuellement mis à disposition des jeunes. Sera-t-il maintenu au clos Lamanne pendant la phase travaux et après ? Si non quelle(s) sont les solutions(s) prévue(s) pour leur permettre de se réunir.

Christian Limousin Pour le PC, je n'ai pas cette information, une étude géotechnique a été réalisée et nous attendons les résultats. Donc le PC se rapproche mais n'est pas encore imminent. Suite à cette étude, ALFA3A va affiner son projet et dès réception, nous aurons, bien entendu, une réunion publique sur le sujet.

Je vous rappelle, si vous le sous entendez, que nous n'avons jamais rien caché. Ce projet a été présenté une première fois lors des vœux en 2019, et lors de notre réunion publique des élections municipales.

Pour les Jeunes, nous avons une solution de replis que nous vous communiquerons ultérieurement après en avoir discuté avec eux.

Serge Gomes signale qu'il ne trouve pas correct de parler de cela aux jeunes avant d'en parler au Conseil Municipal.

Serge Gomes demande où en est sa demande d'une page web pour l'opposition sur le site de la commune. Malgré plusieurs interpellations, il regrette de ne pas avoir de réponse à ce sujet et se demande s'il faut saisir le tribunal administratif des référés pour être entendu. Il précise que sans mise en œuvre de la demande, ce sera fait.

Christian Limousin répond que le page web est en place depuis fin juin, sur la page d'accueil de la Commune de Douvres, cliquer sur la page « Conseil Municipal ». Il ajoute qu'au lieu de n'aborder ce sujet qu'en Conseil Municipal, il est disponible pour répondre aux questions tous les jours en mairie. Cela aurait permis à M. Gomes d'être informé sur ce sujet et sur d'autres depuis un moment.

Serge Gomes souhaite faire une proposition concernant le mur de soutènement du petit parking jouxtant la cantine, qui est brut de décoffrage béton. Il demande s'il est envisageable d'y réaliser un crépi ou une fresque avec l'aide des enfants. Puis il souhaite terminer en remerciant l'association «Douvres, mémoire et patrimoine pour demain » qui a organisé sa première manifestation lors des journées du patrimoine, fortement appréciée par les participants. Ce type d'activités est important pour le village, ainsi que les activités organisées par les autres associations.

Christian Limousin souscrit à ces remerciements. C'était une belle initiative. Puis il prend note de la proposition.

Pour le préau, nous avons le projet de voir avec le centre aéré d'Ambronay pour la réalisation d'une fresque au cours des mercredis dans le même principe que la fresque du préau de l'école...

Françoise Cavanne précise qu'une réflexion est en cours sur l'embellissement du village, visant à identifier les endroits peu esthétiques comme les armoires pour la fibre optique, les transformateurs, les bennes à verre, etc. et à trouver des façons de mieux les insérer dans leur environnement (fresque, bardage, crépi, plantations, ...)

Pas de question du public

Clôture de la séance : 21H36